

LETTRE INFO

Le rendez-vous des expéditeurs-exportateurs en fruits et légumes

N°5



Mai 2026

ACTUALITES



Conjoncture

Les campagnes de fruits d'été et de légumes primeurs se mettent en place en ce mois de mai aux amplitudes de températures atypiques.

Pour rappel, les informations conjoncturelles Interfel sont adressées à l'ensemble des adhérents, vous pouvez retrouver les tableaux de bord hebdomadaires sur le site Interfel :



[Archives des Données économiques - Interfel](#)

Plusieurs réunions ont donné l'occasion aux représentants de l'ANEEFEL de faire part des difficultés économiques et réglementaires s'imposant aux entreprises. Le contexte géo politique, les hausses de prix en particulier sur les intrants et la logistique, les surcoûts liés à l'arrivée de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) et de la facturation électronique ont notamment été à l'ordre du jour des réunions telles que la commission internationale le **12 mai**, le conseil d'administration d'Interfel le **19** et le conseil spécialisé de FranceAgriMer le **26**.

Le **11 mai**, c'est un large conseil d'administration de l'ANEEFEL qui a renouvelé le bureau et traité de ces différents points statutaires et d'actualité.

- Sur le sujet de la REP, une nouvelle note de position reprenant les interrogations des chefs d'entreprise fut partagée au niveau interprofessionnel et sera transmise aux Pouvoirs Publics. Un point est prévu avec Freshfel pour appréhender la mise en place de cette directive européenne au niveau UE.

En effet, 3 éco organismes ont été agréés (Citéo, Lekko et Twice), mais les conditions financières ne sont toujours pas connues alors que la REP doit se mettre en place au **1^{er} juillet**.

Par ailleurs, les interrogations demeurent sur l'application concrète des déclarations et des questions à se poser selon les cas de figure si nous sommes fabricant, producteur, donneur d'ordre, si c'est une marque de distributeur, selon le poids (+/- 5 kg), selon le matériau. Nous aurons certainement de nouveaux guides et autres supports d'arbres de décision mais à un mois de la mise en application, le nombre de questions en suspens et la charge financière pour les entreprises sont source de colère.



- Sur la facturation électronique, suite au webinaire organisé par CGF et les questions de nos adhérents présents, un échange particulier sera organisé avec les représentants du ministère de l'économie sur des points précis concernant l'auto-facturation (pour le compte des producteurs) et l'exportation.
- Au niveau des transports, la CGF participera au comité des transports mis en place par les Pouvoirs Publics. A ce titre, nous vous avons transmis une enquête flash sur la répercussion des hausses de carburant dans les prix de transport routier visant à quantifier et à objectiver les conditions dans lesquelles les entreprises enregistrent ou non des hausses des prix de transport. Par ailleurs, la CGF a mis en place une procédure de signalement des comportements anormaux de certains transporteurs routiers ; il peut s'agir par exemple de facturations excessives de pieds de facture carburant, de facturations unilatérales de pieds de facture, de menaces de cessation de relations commerciales, voire d'abus de position dominante. Cette procédure est totalement anonymisée et l'identification des réclamants, de leur secteur d'activité et de leur fédération de rattachement sera en toutes circonstances confidentielle. Seule la CGF portera les signalements qu'elle recevra.
L'occasion pour CGF de rappeler que la réglementation dite « indexation carburant » ou « pied de facture carburant » ou aussi improprement appelée « taxe gazole » n'accorde pas au transporteur une carte blanche pour facturer ce qu'il veut et comme il le veut à ses clients, en tentant de s'abriter derrière le texte pour le faire. Le droit de contester une facturation unilatérale qui n'aurait pas été préalablement négociée ou acceptée ou dont les termes ne sont pas compris, reste un des principes fondamentaux du droit des affaires sur lequel le client peut s'appuyer pour demander des comptes à ses transporteurs.

Signalements à adresser à Christian Rose : c.rose@cgf-grossistes.fr

Mail envoyé le **18 mai**.



« Point sur Variation carburant » de mars 2026 disponible sur votre [espace adhérent](#), sur notre site internet.



FeL Partenariat

Afin d'assurer le suivi de l'engagement des entreprises, compte tenu des discussions avec la DGCCRF toujours d'actualité pour la signature de la 6^{ème} convention, le renouvellement 2026 a été envoyé à tous les FeL Partenaires le **22 mai**. Les dossiers rentrent vite, merci à tous pour votre engagement !



Plaisir et Confiance

Un conseil d'administration de l'association tenu le **13 mai** a renouvelé l'intérêt de poursuivre le développement. La campagne de communication autour des nouveaux concepts « La confiance ça se cultive, le plaisir ça se partage » va être renforcée et les échanges avec la distribution se poursuivent.



Souveraineté alimentaire et projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles

Les réunions relatives à la souveraineté alimentaire se poursuivent en région avec la participation de certains de nos représentants, dans le contexte de discussions du projet de loi d'urgence agricole. Nous vous tenons informés au fur et à mesure des informations et enquêtes dans les différentes régions. Après avoir porté au niveau national l'arrêt des surtranspositions et les simplifications administratives, les comités régionaux d'Interfel portent le déploiement d'actions collectives pour financer des actions de promotion de F&L.

Les débats à l'Assemblée Nationale sur le texte aux 1600 amendements du [projet de loi d'urgence agricole](#) se terminent avec un vote final de l'Assemblée Nationale le **2 juin**. Le texte sera ensuite transmis au Sénat à partir du **29 juin**.

L'ANEFFEL à travers Plaisir et Confiance s'est associée au collectif des certifications environnementales de niveau 2 (démarches amont/ Restauration collective) pour demander la prolongation de la reconnaissance des démarches dans le cadre d'Egalim alors que cette reconnaissance devait cesser fin 2026. Cette prolongation a été validée par l'Assemblée Nationale.

Au-delà de la gestion de l'eau et des relations commerciales, de nombreuses dispositions portent également sur la restriction des importations.

Une séance de travail dédiée des Présidents dans le cadre d'Interfel validera le **9 juin** les actions à mener. A ce jour, les échanges ont porté sur la primauté du cadre européen, notamment pour les évaluations sanitaires, le soutien à une politique ambitieuse de gestion de l'eau, le maintien du principe de contractualisation volontaire, le soutien à la suppression de l'article relatif aux MIN comme centrales d'achat, la vigilance sur toute mesure pouvant créer des prix administrés ou des distorsions de concurrence.





International

Devenue biannuelle, la veille géopolitique internationale co-financée par Interfel et l'AIB (Association Interprofessionnelle de la Banane) a été présentée lors de la commission internationale réunie le 12 mai. Disponible sur demande ainsi que le compte-rendu de la réunion.

Afin de vous informer au mieux selon vos pays de destination, nous avons ajouté un tableau sur les pays d'exportation dans le bulletin d'adhésion de l'appel de cotisation.

A noter en provenance de la commission internationale :

- **nouvelles exigences phytosanitaires à l'exportation vers Israël pour les pommes (*Malus domestica*), poires (*Pyrus communis*) et coings (*Cydonia oblonga*).** Cette modification est en lien avec le statut de la présence de *Bactrocera dorsalis* sur le territoire français (Transient : Isolated finding in traps near points of entry, not linked to an outbreak). **Ces exigences entreront en vigueur au 1er juillet.**

Interfel est en contact avec les opérateurs identifiés, mais si vous êtes concernés, merci de contacter Daniel Soares : d.soares@interfel.com

- Lancement des dossiers d'inscription **The Global Produce & Floral Show** est un événement itinérant majeur dans le secteur des **fruits et légumes frais** ainsi que de **l'horticulture**, qui se tient chaque année aux **États-Unis**. L'édition 2026 aura lieu du **14 au 16 octobre à Orlando, Floride**. Inscription **avant le 26 juin**. Dossier d'inscription disponible.



Attractivité des métiers

Une réunion du GT Attractivité d'INTERFEL a été organisée le **20 mai** avec la participation de 5 branches dont l'ANEEFEL. L'objectif était de travailler sur l'élaboration d'une stratégie collective et d'un plan d'action national sur l'attractivité de la filière et de ses acteurs. Une consultation des familles n'ayant pu participer au GT est également prévue, ainsi qu'une prochaine réunion du GT Attractivité pour valider et affiner la stratégie.



L'ANEEFEL a participé à l'Assemblée générale de FELCOOP du 22 avril avec une table ronde sur « Cultiver les talents et l'attractivité des métiers : défis et perspectives dans les coopératives F&L ».





Actualités Sociales



Assemblée générale de l'AGP-EEFL

Une Assemblée générale de l'Association pour la Gestion du Paritarisme de l'Expédition et Exportation de Fruits & Légumes (AGP-EEFL) a été organisée le **12 mai**. Les membres de l'AG ont validé les comptes de l'exercice 2024/2025 du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2025 (23 mois). Un Conseil d'administration sera organisé le **2 juillet** pour la répartition de l'excédent entre l'ANEEFEL et les organisations syndicales.



Commission Paritaire ANEEFEL

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la Branche s'est également réunie le **12 mai**. Les travaux sur les grilles de classification se sont poursuivis en présence de l'ANACT. Monsieur GISBERT a présenté des pistes d'architecture pour les 2 grilles de classification.



Actualités Sociales - Accord

Pour information, l'avenant n° 33 à la grille des salaires conventionnels applicable à compter du 1^{er} avril pour la 1^{ère} gamme a été étendu



[JORF n°0124 du 29 mai 2026](#)



Hausse du SMIC

Compte-tenu de la hausse du SMIC de 2,41 % à compter du **1^{er} juin 2026**, les négociations sur la grille de salaire de la 1^{ère} gamme et de la 4^{ème} gamme seront à l'ordre du jour de la CPPNI du 10 juin 2026. Le niveau du SMIC sera début juin de **1 867,02 euros par mois pour 35 heures hebdomadaires**. Aussi, plusieurs niveaux des grilles de salaire applicables au 1^{er} avril 2026 seront inférieurs au SMIC. Nous vous tiendrons informés du résultat des négociations.

OUTILS ET INFORMATIONS



Produits sous IGP

À compter du **14 mai 2026**, un règlement européen de 2024 modifie les règles relatives à l'étiquetage des produits bénéficiant d'une indication géographique (IG). Désormais, l'étiquetage devra obligatoirement faire apparaître le nom du producteur ou de l'opérateur. La DGCCRF a apporté à Interfel des précisions sur les modalités d'application de cette obligation. Plusieurs possibilités sont envisagées pour le détail : inscrire le nom du producteur ou de l'opérateur sur le pancartage, aux côtés des autres mentions obligatoires (catégorie, origine, etc.) ; laisser visible et lisible pour le consommateur l'étiquette d'origine de la cagette lorsque le produit sous IG est commercialisé dans son emballage d'origine comportant l'ensemble des mentions requises (logo de l'indication géographique et nom du producteur).

Dans la mesure où les produits sous IG sont généralement commercialisés dans leur emballage ou cagette d'origine, il convient principalement pour le détail de s'assurer que la mention du producteur figurant sur cet emballage reste parfaitement visible pour le consommateur. La DGCCRF attire en effet l'attention sur le fait que ce marquage, souvent positionné sur une face latérale de l'emballage, peut être masqué par la superposition d'autres colis ou par le rebord du rayon. Il est donc essentiel de veiller à ce que ces informations demeurent en permanence clairement visibles au point de vente.

Les professionnels ont exprimé dès cet hiver auprès des Pouvoirs Publics les difficultés d'application que ce soit sur le nom du producteur ou de l'opérateur ou la visibilité au détail. Qui plus est alors que l'information disponible sur le site de l'INAO fut tardive.



[Foire aux questions sur l'application du règlement \(UE\) 2024/1143 | INAO](#)

Une tolérance est accordée pour les produits étiquetés avant le 14 mai 2026 jusqu'à épuisement des stocks préexistants.



Règlementation des produits

Sur le site d'Interfel, vous trouverez la réglementation mise à jour par produit comprenant les normes et les accords interprofessionnels.



[Tableau des normes de commercialisation en fruits et légumes](#)

Les derniers accords interprofessionnels signés sont également disponibles et notamment Prunes conditionnement, Pommes Granny Smith, Pommes calibre.



[Accords fruits 2026-2029](#)



Abricot confiture : mentions à ne plus faire figurer

L'interprétation de la DGCCRF sur la mention « abricot confiture » a évolué car la segmentation pour des usages culinaires n'est possible dans le cas d'une segmentation variétale et la dérogation permettant de déroger aux normes de commercialisation pour les produits destinés à la transformation par le consommateur ne peut être appliquée qu'au stade de détail. Les mentions telles que "destinée à la transformation, fruits à confiture, abricots à confiture, ... ne peuvent être utilisées que ce soit sur la facture, l'emballage ou l'étiquette de normalisation.

La DGCCRF a été saisie d'une demande d'écoulement des stocks d'emballage portant la mention abricot à confiture. La distribution a été informée de cette demande. Nous vous reviendrons dès plus d'informations.



Annexe Abricot sur les mentions et la normalisation jointe.



Parutions

- 🕒 [Etudes fruits rouges CTIFL](#)
- 🕒 [Note de conjoncture mensuelle fruits, légumes et pommes de terre | FranceAgriMer](#)

A VENIR

Juin 2026

04/06 → Comité RSE INTERFEL

09/06 → COPN INTERFEL

→ Commission Paritaire Branche Expédition Exportation F&L

10/06 → Commission Paritaire Branche Expédition Exportation F&L

23/06 → Assemblée Générale INTERFEL

→ Assemblée Générale CGF

